



**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses****Cinquante-troisième session**

Genève, 25 juin-4 juillet 2018

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Inscription, classement et emballage**Peroxydes organiques : nouvelles préparations devant figurer
dans le 2.5.3.2.4 et dans l'instruction IBC520****Communication de l'expert du Conseil européen de l'industrie
chimique (CEFIC)*****Introduction**

1. Plusieurs nouveaux types de peroxydes organiques et de préparations étant désormais commercialisés, il convient d'actualiser la liste du 2.5.3.2.4 ainsi que l'instruction d'emballage IBC520. On trouvera en annexe à la présente proposition une liste des nouveaux produits, la classification proposée, les références jointes pour agrément par l'autorité compétente et une synthèse des résultats d'épreuve justificatifs.

Propositions

2. Le CEFIC propose d'inclure une nouvelle rubrique dans la liste des peroxydes organiques déjà classés au titre du 2.5.3.2.4 et d'inclure deux nouvelles rubriques dans l'instruction d'emballage IBC520, comme suit :

* Conformément au programme de travail du Sous-Comité pour la période biennale 2017-2018, approuvé par le Comité à sa huitième session (voir ST/SG/AC.10/C.3/100, par. 98 et ST/SG/AC.10/44, par. 14).



Propositions d'amendements à la liste des peroxydes organiques déjà classés au titre du 2.5.3.2.4

Modifier les rubriques suivantes comme indiqué :

PEROXYDE ORGANIQUE	Concentration (%)	Diluant type A (%)	Diluant type B 1 (%)	Matières solides inertes (%)	Eau	Méthode d'emballage	Température de régulation (°C)	Température critique (°C)	No ONU (rubrique générique)	Observations (voir la fin du tableau)
Modifier : PEROXYDI CARBONATE DE BIS (TERT- BUTYL-4 CYCLOHEXYLE)	≤ 42 (pâte)					OP7 OP8	35	40	3116 3118	

Propositions d'amendements au 4.1.4.2, Instruction d'emballage IBC520

Insérer les rubriques suivantes sous le No ONU 3119 comme indiqué :

No ONU	Peroxyde organique	Type de GRV	Quantité maximale (litres)	Température de régulation	Température critique
3119	PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE F, LIQUIDE, AVEC RÉGULATION DE TEMPÉRATURE				
	INSÉRER DE NOUVELLES RUBRIQUES :				
	PEROXYPIVALATE DE TERT-AMYLE, à 42 % au plus en dispersion stable dans l'eau	31HA1	1 000	0 °C	+10 °C
	PEROXYPIVALATE DE TERT-BUTYLE, à 42 % au plus dans un diluant de type A	31HA1 31A	1 000 1 250	10 °C 10 °C	15 °C 15 °C

Annexe

Résultats d'épreuves pour les peroxydes organiques et les préparations à ajouter ou à modifier (2.5.3.2.4 ou IBC520)

N°	Produit	Emballage	No ONU	Détonation	Pression/ temps/C.1	Déflagration /C.2	Épreuve de Koenen/ E.1	Épreuve de la bombe des Pays-Bas/E.2	Épreuve de Trauzl F.3 ou F.4 ou F.5	Épreuve TDAA (H.3 ou H.4)	Numéro d'agrément de l'autorité compétente
1	PEROXYDICARBONATE DE BIS (TERT-BUTYL-4 CYCLOHEXYLE) ≤ 42 (pâte)	OP8	3118	Essai A.6 non	<2 170 kPa, non	0,33 mm/s, non	<1 mm ("O"), non	<1,0 mm (10 g), faible	F.4 4,6 ml, faible	H.4 45 °C (400 ml)	NL TNO 16EM/0225
2	PEROXYPIVALATE DE TERT-AMYLE, 42 % au plus en dispersion stable dans l'eau	OP8 31HA1	3119	Essai A.1 (77 %) non	<2 170 kPa, non	0,0 mm/s, non	<1,0 mm ("O"), non	<1,0 mm (10 g), faible	F.4 1,6 ml, non	H.3 calorimétrie isotherme 20 °C,	NL TNO 17EM/0337
3	PEROXYPIVALATE DE TERT-BUTYLE, 42 % au plus dans un diluant de type A	OP8 31HA1 31A	3119	Essai A.1 (75 %) non	220 ms (75 %), oui, lente	0,08 mm/s (75 %) non	<1,0 mm ("A") (50 %), faible	<3,5 mm (10 g) (50 %), faible	F.5 10,5 J/g (55 %), faible	H.3 calorimétrie isotherme 25 °C	NL TNO 8DV3/2130 (IBC 31HA1) NL TNO 6DV3/1071 (IBC 31A)